

Instructeur des dossiers de financement du logement social via l'application SPLS-GALION

Pour vous inscrire : <http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/> et cliquez sur « rechercher et s'inscrire » OU via les liens suivants :

ARRAS : http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/index.php?id_session=24337

ARRAS : http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/index.php?id_session=24709

Aide sur l'inscription en ligne Ici

⇒ Agents de la DGALN : lors de votre inscription en ligne, indiquer dans "service formation de validation" la boîte d'unité suivante : competences.dgaln@developpement-durable.gouv.fr

Vous pouvez consulter les offres de formation de la DGALN sur le site intranet : <http://intra.dgaln.e2.rie.gouv.fr/l-offre-de-formation-pour-les-services-r4388.html>

Vous pouvez consulter l'ensemble des offres de formation ministérielles sur le site intranet du CMVRH : <http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/>

QUAND ?

les dates, lieux des formations et dates limite d'inscription figurent sur la page

« **IDENTIFICATION DES SESSIONS** »

OÙ ?

Cette formation se déroulera en distanciel depuis votre poste de travail

(outil : classilio)

Elle est gérée par le CVRH d'ARRAS

vos contacts à la DGALN

Maîtrise d'ouvrage : DHUP / PH4
Chef de projet : Ludovic TWARDOSZ
Tél : 01 40 81 77 13
ludovic.twardosz@developpement-durable.gouv.fr

DGALN - Sous-direction des ressources humaines et compétences
Rémy BLANES – Responsable du pôle développement des compétences
Véronique GUIBOUX – Cheffe de projet développement des compétences

vos contacts au CVRH

Chef de projet : Joris ASSET
Tél : 03 21 21 35 53
joris.asset@developpement-durable.gouv.fr

Assistant(e) de formation : Véronique DELCOURT
Tél : 03 21 21 34 64
veronique.delcourt@developpement-durable.gouv.fr

les objectifs de la formation

À l'issue de cette formation, chaque stagiaire doit :

- Comprendre le cadre législatif dans lequel les instructeurs exercent leurs missions,
- Connaître la réglementation des aides à la pierre,
- Identifier les différentes étapes de l'instruction d'un dossier PLUS, PLAI ou PLS à travers l'étude de plusieurs dossiers,
- Connaître la spécificité de l'instruction des logements-foyers.
- Acquérir les bases du fonctionnement de l'application SPLS-GALION afin d'être en capacité d'instruire un dossier de financement de logement social, de sa programmation à sa clôture.

le public concerné – les pré-requis

Cette formation de type « prise de poste » s'adresse aux agents de l'État ou des collectivités territoriales ayant la délégation des aides à la pierre et en priorité aux instructeurs des dossiers de financement du LLS, **non formés et arrivés en poste depuis moins de 9 mois.**

Nombre de stagiaires maximum : 18 par session

Pré-requis pour les sessions en distanciel :

Il est nécessaire de posséder une connexion internet avec un système audio et une webcam pour les sessions via Classilio.

Des informations complémentaires vous seront communiquées avec la convocation.

IDENTIFICATION DES SESSIONS DE FORMATIONS

| ACTEURS CVRH | DONNEES FORMATION – CORDONNEES CVRH |
|---|--|
| <p>CVRH concerné : ARRAS</p> <p>Chef de projet : Joris ASSET Coordonnées : 03 21 21 35 53 joris.asset@developpement-durable.gouv.fr</p> | <p>Dates de la formation : 13 au 24 juin 2022 Dates limite d'inscription : 30 mai 2022 Lieu de la formation : en classe virtuelle « Classilio »</p> <p>adresse courriel : dcfp.cvrh-arras.cmvrh.forcq.d.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr</p> <p>Lien pour inscription : http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/index.php?id_session=24337</p> |
| <p>Assistante : Véronique DELCOURT Coordonnées : 03 21 21 34 64 veronique.delcourt@developpement-durable.gouv.fr</p> | <p>Dates de la formation : 5 au 16 septembre 2022 Dates limite d'inscription : 29 juillet 2022 Lieu de la formation : en classe virtuelle « Classilio »</p> <p>adresse courriel : dcfp.cvrh-arras.cmvrh.forcq.d.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr</p> <p>Lien pour inscription : http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/index.php?id_session=24709</p> |

CONTEXTE

Les instructeurs du financement du logement locatif social sont au cœur des enjeux de la politique du logement social.

Depuis la loi relative aux Libertés et Responsabilités locales du 13 août 2004 qui a modifié les pratiques des cellules de financement, il est donné la possibilité aux EPCI et aux conseils départementaux de prendre par délégation la gestion des aides à la pierre.

Les récentes promulgations des lois n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) et plus récemment encore les lois n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (Macron) et n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) sont venues renforcer les délégations notamment par l'élargissement du champ des compétences pouvant être déléguées au-delà des aides à la pierre en faveur des EPCI, des départements et en particulier pour les métropoles.

Si l'élargissement des compétences ainsi exercées au nom de l'État par les collectivités, et en particulier par les EPCI voire surtout les métropoles, est vivement encouragé par le législateur et constitue une étape significative dans l'implication des collectivités pour la mise en œuvre de la politique de l'habitat, ce dispositif de délégation ne constitue pas un acte de décentralisation. L'État dispose d'un droit de regard nécessaire sur les actions menées par les délégataires en tant que délégant.

C'est donc un changement de posture qui s'opère puisque les agents des cellules de financement peuvent désormais jouer un rôle d'aide à la décision.

Par ailleurs, en application de l'article 112 de la loi de 2004 et des diverses dispositions des articles du 3651-3, 5217-19 et 5219-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT,) la délégation de compétences peut s'accompagner ou non d'une mise à disposition des services de l'État pour l'instruction des dossiers.

En tout état de cause, l'acquisition des règles de financement et la maîtrise rapide des différentes étapes de l'instruction d'un dossier sont indispensables aux instructeurs des dossiers PLUS, PLAI et PLS.

Cette formation vise plus particulièrement à leur fournir les connaissances de base nécessaires à l'instruction des dossiers de financement (logements ordinaires et logements foyer) via l'application SPLS-GALION.

PROGRAMME DE LA FORMATION : Session 1 (en distanciel)

| | Lundi 13/06 Pré-session 9h30 à 12h00 & 13h30 à 15h30 | Mardi 14/06 jour 1 10h00 à 12h00 | Mercredi 15/06 10h00 à 12h00 | Jeudi 16/06 jour 2 10h00 à 12h00 | Vendredi 17/06 10h00 à 12h00 | Lundi 20/06 jour 3 10h00 à 12h00 & 13h30 à 14h30 | Mardi 21/06 jour 4 10h00 à 12h00 | Mercredi 22/06 10h00 à 12h00 | Jeudi 23/06 jour 5 10h00 à 12h00 | Vendredi 24/06 jour 6 10h00 à 12h00 |
|------------|---|---|---|--|---|--|--|---|---|--|
| | Visio. Classilio | Visio. Classilio | Exercice en autonomie | Visio. Classilio | Exercice en autonomie | Visio. Classilio | Visio. Classilio | Exercice en autonomie | Visio. Classilio | Visio. Classilio |
| Matinée | <p>Accueil (9h30/10h00, tout le groupe) :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Introduction à la formation. – Attentes des stagiaires. <p>Présentation de l'outil GALION Préparation à la démo GALION d'un dossier PLUS/PLAI au forfait (10h00/12h00, par sous-groupes de 6 stagiaires)</p> | <p>Réglementation des aides à la pierre (1/2) :</p> <ul style="list-style-type: none"> – La politique actuelle du logement social. – Le contexte législatif et la programmation des aides à la pierre. – Les règles de financement relatives à l'offre nouvelle | <p>Préparation : réalisation des exercices à préparer pour l'étude de cas du 16/06.</p> <p>Vous pourrez poser vos questions via un questionnaire en ligne, il permettra aux formateurs d'en prendre connaissance avant la visioconférence.</p> <p>En cas de blocage empêchant de mener un exercice à son terme, une permanence téléphonique est ouverte sur ce créneau horaire</p> | <p>Étude de cas :</p> <ul style="list-style-type: none"> – L'instruction d'une opération de construction de logements sociaux PLUS-PLAI (forfait) et PLS (logements familiaux). – Les spécificités et l'instruction des logements ASV*. | <p>Préparation : réalisation des exercices à préparer pour l'étude de cas du 20/06.</p> <p>Vous pourrez poser vos questions via un questionnaire en ligne, il permettra aux formateurs d'en prendre connaissance avant la visioconférence.</p> <p>En cas de blocage empêchant de mener un exercice à son terme, une permanence téléphonique est ouverte sur ce créneau horaire</p> | <p>Étude de cas :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Les spécificités et l'instruction d'un dossier PLA-I adapté | <p>Étude de cas :</p> <ul style="list-style-type: none"> – L'analyse du projet social d'une résidence sociale. | <p>Préparation : réalisation des exercices à préparer pour l'étude de cas du 23/06.</p> <p>Vous pourrez poser vos questions via un questionnaire en ligne, il permettra aux formateurs d'en prendre connaissance avant la visioconférence.</p> <p>En cas de blocage empêchant de mener un exercice à son terme, une permanence téléphonique est ouverte sur ce créneau horaire</p> | <p>Étude de cas :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Les spécificités de l'instruction d'un dossier de demande d'agrément d'une résidence sociale et d'une résidence autonomie. | <p>Réglementation des aides à la pierre (2/2) :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Les règles de financement relatives aux autres produits (hébergement, PALULOS, RHVS, etc.) – Questions/Réponses <p>Bilan de la formation.</p> |
| Après-midi | <p>Démo GALION d'un dossier PLUS PLAI (au forfait) PLS (13h30/14h30, par sous-groupes de 6 stagiaires)</p> <p>Séance de questions/réponses avec les formateurs (14h30/15h30, tout le groupe)</p> | | | | | <p>Études de projets de résidences sociales</p> <p>Lecture et étude de projets de résidences sociales en préparation de l'étude de cas du 21/06</p> | | | | |

* : Adaptation de la société au vieillissement.

PROGRAMME DE LA FORMATION : Session 2 (en distanciel)

| | Lundi 05/09 Pré-session 9h30 à 12h00 & 13h30 à 15h30 | Mardi 06/09 jour 1 10h00 à 12h00 | Mercredi 07/09 10h00 à 12h00 | Jeudi 08/09 jour 2 10h00 à 12h00 | Vendredi 09/09 10h00 à 12h00 | Lundi 12/09 jour 3 10h00 à 12h00 & 13h30 à 14h30 | Mardi 13/09 jour 4 10h00 à 12h00 | Mercredi 14/09 10h00 à 12h00 | Jeudi 15/09 jour 5 10h00 à 12h00 | Vendredi 16/09 jour 6 10h00 à 12h00 |
|------------|---|---|---|--|---|--|--|---|---|--|
| | Visio. Classilio | Visio. Classilio | Exercice en autonomie | Visio. Classilio | Exercice en autonomie | Visio. Classilio | Visio. Classilio | Exercice en autonomie | Visio. Classilio | Visio. Classilio |
| Matinée | <p>Accueil (9h30/10h00, tout le groupe) :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Introduction à la formation. – Attentes des stagiaires. <p>Présentation de l'outil GALION Préparation à la démo GALION d'un dossier PLUS/PLAI au forfait (10h00/12h00, par sous-groupes de 6 stagiaires)</p> | <p>Réglementation des aides à la pierre (1/2) :</p> <ul style="list-style-type: none"> – La politique actuelle du logement social. – Le contexte législatif et la programmation des aides à la pierre. – Les règles de financement relatives à l'offre nouvelle | <p>Préparation : réalisation des exercices à préparer pour l'étude de cas du 08/09.</p> <p>Vous pourrez poser vos questions via un questionnaire en ligne, il permettra aux formateurs d'en prendre connaissance avant la visioconférence.</p> <p>En cas de blocage empêchant de mener un exercice à son terme, une permanence téléphonique est ouverte sur ce créneau horaire</p> | <p>Étude de cas :</p> <ul style="list-style-type: none"> – L'instruction d'une opération de construction de logements sociaux PLUS-PLAI (forfait) et PLS (logements familiaux). – Les spécificités et l'instruction des logements ASV*. | <p>Préparation : réalisation des exercices à préparer pour l'étude de cas du 12/09.</p> <p>Vous pourrez poser vos questions via un questionnaire en ligne, il permettra aux formateurs d'en prendre connaissance avant la visioconférence.</p> <p>En cas de blocage empêchant de mener un exercice à son terme, une permanence téléphonique est ouverte sur ce créneau horaire</p> | <p>Étude de cas :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Les spécificités et l'instruction d'un dossier PLA-I adapté | <p>Étude de cas :</p> <ul style="list-style-type: none"> – L'analyse du projet social d'une résidence sociale. | <p>Préparation : réalisation des exercices à préparer pour l'étude de cas du 15/09.</p> <p>Vous pourrez poser vos questions via un questionnaire en ligne, il permettra aux formateurs d'en prendre connaissance avant la visioconférence.</p> <p>En cas de blocage empêchant de mener un exercice à son terme, une permanence téléphonique est ouverte sur ce créneau horaire</p> | <p>Étude de cas :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Les spécificités de l'instruction d'un dossier de demande d'agrément d'une résidence sociale et d'une résidence autonomie. | <p>Réglementation des aides à la pierre (2/2) :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Les règles de financement relatives aux autres produits (hébergement, PALULOS, RHVS, etc.) – Questions/Réponses <p>Bilan de la formation.</p> |
| Après-midi | <p>Démo GALION d'un dossier PLUS PLAI (au forfait) PLS (13h30/14h30, par sous-groupes de 6 stagiaires)</p> <p>Séance de questions/réponses avec les formateurs (14h30/15h30, tout le groupe)</p> | | | | | <p>Études de projets de résidences sociales</p> <p>Lecture et étude de projets de résidences sociales en préparation de l'étude de cas du 13/09</p> | | | | |

* : Adaptation de la société au vieillissement.

BULLETIN D'INSCRIPTION
PNF DGALN 2022 - Action n°22-2730
 (à retourner au CVRH au plus tard le jour de la date de limite d'inscription
 aux adresses courriel indiquées dans la page « identification des formations »)

LA FORMATION : **Instructeur des dossiers de financement du logement social via l'application SPLS-GALION**

Session choisie : (cocher la case correspondante)

| | |
|---|---|
| CVRH d'ARRAS | |
| Chef de projet : Joris ASSET | |
| Dates formation | |
| 13 au 24 juin 2022 <input type="checkbox"/> | 5 au 16 septembre 2022 <input type="checkbox"/> |
| Date limite d'inscription | |
| 30 mai 2022 | 29 juillet 2022 |

Catégorie d'action de formation : (cocher la case informatiquement)

- T1 – adaptation immédiate au poste de travail
 T2 – adaptation à l'évolution prévisible du métier
 T3 – développement de ses qualifications ou acquisition de nouvelles qualifications
 Le stagiaire utilise son compte personnel de formation (C.P.F.) : oui non

LE CANDIDAT (à renseigner dans les cases informatiquement)

Nom Prénom Sexe (H/F)

Service (DREAL, DDT...) N° du département du service

Grade

Fonctions

Date de prise de fonction

Adresse courriel

| | | | | | |
|--------------------------------------|------------------------------|--|---------------------------------------|--------------------------------|--------------------------------------|
| Catégorie fonction publique | | | | | |
| A+ <input type="checkbox"/> | A <input type="checkbox"/> | B <input type="checkbox"/> | C <input type="checkbox"/> | OPA <input type="checkbox"/> | Contractuel <input type="checkbox"/> |
| Statut d'origine du demandeur | | | | | |
| MTE-MCT-MM <input type="checkbox"/> | MAA <input type="checkbox"/> | Autre Min. État <input type="checkbox"/> | Collectivité <input type="checkbox"/> | Autre <input type="checkbox"/> | |

Motivations et attentes de l'agent : (à renseigner dans les cases informatiquement)

| | |
|---|--|
| Je m'engage à suivre l'intégralité de la formation | Date et signature de l'agent |
| Avis favorable <input type="checkbox"/> réservé <input type="checkbox"/> défavorable <input type="checkbox"/> | Date et signature du supérieur hiérarchique |
| Priorité 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> | Visa du responsable RH ou formation du service |